RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 29 juin 2022

OBJET :

DE-22-06-1-15) APPROBATION DES COMPTES 2021 DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE VINCENNES

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-neuf juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 16 juin 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme FOURNIER, BEUZELIN.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220629-lmc1H9679H1-DE
Date de réception en Préfecture : 05/07/2022
Date de Publication : 06/07/2022

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation notamment les articles L 421-10 L421-15à L421-18, R423-2 à R423-12 ;

Vu le décret du 28 septembre 2017 portant dissolution de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes à compter du 1er octobre 2017 ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2017 portant désignation du liquidateur de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes ;

Vu les comptes annuels établis par le comptable et le compte rendu de la gestion de la liquidation par le liquidateur pour l'année 2021 ;

Vu le rapport en date du 14 avril 2022 établi par le cabinet SADEC AKELYS, commissaire aux comptes ;

Considérant que la Ville de Vincennes en qualité d'attributaire de l'excédent de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes, doit approuver les comptes de cet établissement pour l'année 2021 ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 20 juin 2022,

D É L I B È R E

à la majorité (6 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT,),

ARTICLE I : Approuve les comptes financiers annuels établi par le comptable et le compte rendu de la gestion de la liquidation établi par le liquidateur pour l'année 2021 de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes qui font apparaître un exercice bénéficiaire de 185 237,13 €.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220629-lmc1H9679H1-DE
Date de réception en Préfecture : 05/07/2022
Date de Publication : 06/07/2022

ARTICLE II : Décide d'affecter le montant du résultat bénéficiaire de l'exercice 2021 de 185 237,13 € en totalité sur le compte 110 " report à nouveau".

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220629-Imc1H9679H1-DE
Date de réception en Préfecture : 05/07/2022
Date de Publication : 06/07/2022